

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE  
LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 3 juillet 2018.

PROCÈS-VERBAL de la séance d'ajournement du Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, tenue le mardi 3 juillet 2018 à 10 h 30, au chef-lieu situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, sous la présidence de M<sup>me</sup> Lise Boulianne, mairesse de la municipalité de Sacré-Coeur et préfet suppléant.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M <sup>me</sup> Micheline Anctil	Forestville
M. Francis Bouchard	Les Bergeronnes
M. Charles Breton	Tadoussac
M <sup>me</sup> Julie Brisson	Longue-Rive
M <sup>me</sup> Marie-France Imbeault	Colombier
M. Gontran Tremblay	Portneuf-sur-Mer

Sont absents :

M. André Desrosiers	Les Escoumins
M. Donald Perron	Longue-Rive

Assistent également à cette séance :

M <sup>me</sup> Stéphanie Gagnon	Directrice du Service de développement économique
M. François Gosselin	Secrétaire-trésorier et directeur général
M <sup>me</sup> Julie Hamelin	Directrice du Service de la gestion des matières résiduelles

## ORDRE DU JOUR

1. Réouverture de la séance du 19 juin 2018 et réadoption de l'ordre du jour;
2. Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) - acceptation de projets;
3. TPI - travaux de reboisement;
4. PSPS - adoption de projets;
5. Travaux aux écocentres des Bergeronnes et de Portneuf-sur-Mer - mandat;
6. Opération du centre de transfert - mandat;
7. Transport collectif - appui à la MRC de La Jacques-Cartier;
8. Affaires nouvelles;
9. Période de questions;
10. Fermeture de la séance.

RÉSOLUTION 2018-07-162

**Réouverture de la séance du 19 juin 2018**

Il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Micheline Anctil, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du 19 juin 2018 soit réouverte.

**Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) -  
acceptation de projets**

(réf. : 2)

Puisqu'aucune entente concernant le *Programme d'aménagement durable des forêts* (PADF) n'a été intervenue avec le ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie pour 2018-2019, l'analyse des projets n'a pu être effectuée. Ce point sera discuté lors d'une séance ultérieure.

RÉSOLUTION 2018-07-163

**TPI - travaux de reboisement**

ATTENDU QUE dans le cadre de la gestion foncière et forestière des terres publiques intramunicipales, le Conseil a mandaté, par la résolution 2018-02-027, le directeur général à lancer un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de travaux de reboisement;

ATTENDU QU'après vérification, les travaux doivent être exécutés par une entreprise détenant une certification forestière;

ATTENDU QUE la Coopérative forestière La Nord-Côtière répond aux exigences visant l'exécution des travaux de reboisement;

ATTENDU QUE des échanges ont eu lieu entre les représentants de la MRC et de la Coopérative forestière La Nord-Côtière, notamment quant aux taux applicables à l'exécution des travaux;

ATTENDU QUE les deux parties ont convenu d'utiliser la grille de valeur des traitements sylvicoles en forêt privée pour l'année financière 2018-2019, élaborée par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) :

<b>Plantation manuelle</b>	<b>Exécution</b>	<b>Technique</b>	<b>Total</b>	<b>Unité</b>
Réceptants 110 à 199 cc	231	212	443	\$/1 000 plants
Réceptants 200 à 299 cc	347	224	571	\$/1 000 plants

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord retienne la proposition de la Coopérative forestière La Nord-Côtière et lui octroie le contrat pour la mise en terre de 40 000 plants sur des terres publiques intramunicipales situées dans les limites des municipalités de Forestville et Colombier pour un coût total de 23 022,59 \$ taxes incluses;

QUE le Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celui-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

RÉSOLUTION 2018-07-164

***PSPS - adoption de projets***

CONSIDÉRANT les dossiers déposés par des promoteurs dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants* (PSPS);

CONSIDÉRANT QUE la MRC gère la PSPS à même le *Fonds de développement des territoires*;

CONSIDÉRANT QUE les projets répondent à des besoins du milieu ainsi qu'aux critères de la PSPS;

CONSIDÉRANT QUE les projets obtiennent l'appui du milieu;

CONSIDÉRANT QUE les projets participent à la croissance socioéconomique;

CONSIDÉRANT QUE les projets présentent des retombées structurantes et des impacts mesurables;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif a examiné les analyses de projets et qu'il est favorable à l'octroi de financement;

CONSIDÉRANT QUE le projet 2018-031, adopté le 19 juin dernier (résolution 2018-06-137), a été réévalué et qu'il y a lieu de modifier le montant de l'aide financière qui lui a été accordé;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte d'accorder une aide financière aux projets suivants dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants* du *Fonds de développement des territoires* :

Dossier	Promoteur	Titre du projet	Aide financière totale accordée
2018-031	CJE HCN	Création de deux coopératives d'initiation à l'entrepreneuriat collectif (CIEC)	16 976,47 \$
2018-044	Municipalité de Portneuf-sur Mer	Les yourtes de l'embouchure	20 000 \$ (infrastructures municipales)

QU'il autorise le préfet et/ou le directeur général à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ces projets;

QUE cette résolution modifie la résolution 2018-06-137.

RÉSOLUTION 2018-07-165

***Travaux aux écocentres des Bergeronnes  
et de Portneuf-sur-Mer - mandat***

ATTENDU QUE des plateformes en asphalte ont été aménagées aux écocentres des Bergeronnes et de Portneuf-sur-Mer afin de transborder les matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD);

ATTENDU QUE la plateforme de l'écocentre des Bergeronnes devra être agrandie, puisque l'écocentre sera accessible pour tous les chargements provenant du secteur ICI (industries, commerces et institutions) lorsque le centre de transfert sera opérationnel (prévu le 3 octobre 2018), et que la superficie actuelle sera alors insuffisante;

ATTENDU QUE des blocs de béton devront être ajoutés sur la plateforme pour bien délimiter les catégories de matières et que la rampe d'accès devra

également être prolongée (ajout de blocs de béton et de gravier), puisque les côtés se sont affaissés;

ATTENDU QUE la plateforme de l'écocentre de Portneuf-sur-Mer nécessite des réparations;

ATTENDU QUE l'asphaltage de la rampe de chargement pour les matières recyclables à l'écocentre de Portneuf-sur-Mer devra être prolongé afin de faciliter les opérations;

ATTENDU QUE les Entreprises G.N.P. inc. effectuent actuellement des travaux à l'écocentre de Portneuf-sur-Mer (installation d'une balance) et à l'écocentre des Bergeronnes (construction du centre de transfert) et que ceux-ci devraient se terminer respectivement le 21 août 2018 et le 3 octobre 2018;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite réaliser les travaux relatifs aux plateformes lorsque les chantiers actuels auront été fermés, afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté quant à la désignation du maître d'œuvre;

ATTENDU QUE les travaux relatifs aux plateformes pourraient être réalisés vers la fin du mois d'août ou le début du mois de septembre à l'écocentre de Portneuf-sur-Mer, et que les travaux prévus à l'écocentre des Bergeronnes devraient être reportés au printemps 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Micheline Anctil, appuyé par la conseillère de comté, Madame Julie Brisson, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord mandate le directeur général à lancer un appel d'offres sur invitation pour la réalisation des différents travaux énumérés en préambule, incluant la fourniture des matériaux, aux écocentres des Bergeronnes et de Portneuf-sur-Mer;

QUE ces travaux soient réalisés lorsque les chantiers de construction actuels auront été fermés et que les conditions climatiques le permettront (prévu vers la fin du mois d'août ou le début du mois de septembre à l'écocentre de Portneuf-sur-Mer et au printemps 2019 à l'écocentre de Bergeronnes).

#### RÉSOLUTION 2018-07-166

### ***Opération du centre de transfert - mandat***

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord a mandaté le directeur général à lancer un appel d'offres public pour l'opération du centre de transfert (résolution 2018-04-087);

ATTENDU QUE la durée prévue de ce contrat était de un (1) an, avec possibilités de prolongation, et que plusieurs volets et options étaient proposés relativement au type de machinerie demandée et à l'opération (incluant ou excluant l'opérateur);

ATTENDU QU'aucune soumission n'a été déposée dans les délais prescrits à l'appel d'offres;

ATTENDU QUE plusieurs entrepreneurs ont par la suite indiqué avoir été freiné par la trop courte durée du contrat, les équipements devant être amortis sur plusieurs années;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite retourner en appel d'offres pour ce service, en apportant des modifications importantes afin de répondre aux préoccupations des entrepreneurs et de s'assurer de recevoir les meilleures offres possibles;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord mandate le directeur général à lancer un appel d'offres public pour l'opération du centre du transfert, incluant :

1. la location d'une pelle mécanique avec cabine hydraulique, avec des possibilités d'équivalence concernant le modèle et les spécifications, ainsi que deux options concernant l'opération (incluant ou excluant l'opérateur), afin d'effectuer le chargement des matières résiduelles (ordures, recyclage, matériaux de construction);
2. la location et l'opération d'une chargeuse sur roues avec deux options concernant l'opération (incluant ou excluant l'opérateur), afin d'effectuer le déplacement des matières et le déneigement du site;

QUE ce contrat soit d'une durée de cinq ans, et qu'il débute lorsque le centre de transfert sera opérationnel (prévu le 3 octobre 2018);

QU'une clause indique que le prix payé par la MRC correspond au montant forfaitaire annuel soumis selon les prévisions établies par la MRC, et ce, même si le nombre de chargements et/ou d'heures réellement effectués est moindre que prévu;

QU'une clause prévoit que le montant forfaitaire annuel soit révisé à la hausse pour les chargements/heures excédentaires;

QUE les documents de cet appel d'offres prévoient que le contrat puisse faire l'objet d'une évaluation de rendement au sens de l'article 935 du *Code municipal du Québec*.

### ***Transport collectif - appui à la MRC de La Jacques-Cartier***

(réf. : 7)

Aucune discussion sur ce point, puisque le *Programme d'aide au développement du transport collectif 2018-2020* a été déposé par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

### ***Certificat de disponibilité***

Je soussigné, François Gosselin, secrétaire-trésorier et directeur général de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir tous les engagements mentionnés au présent procès-verbal.

En foi de quoi, j'ai signé ce 3 juillet 2018.

---

François Gosselin  
Secrétaire-trésorier et directeur général

RÉSOLUTION 2018-07-167

### ***Fermeture de la séance***

Il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Micheline Anctil, et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit et est fermée.

Fermeture de la séance à 10 h 40.

PAR LES PRÉSENTES, JE, LISE BOULIANNE, PRÉFET SUPPLÉANT, APPROUVE TOUTES  
LES RÉOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

---

Lise Boulianne  
Préfet suppléant

---

François Gosselin  
Secrétaire-trésorier et  
directeur général